

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/575
23 juin 2005

(05-2668)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME NATIONAL D'ÉRADICATION DE LA PESTE PORCINE CLASSIQUE AU NICARAGUA

Communication présentée par le Nicaragua

La communication ci-après, datée du 17 juin 2005, est distribuée à la demande de la délégation du Nicaragua.

1. Le Nicaragua met en œuvre, par l'intermédiaire de la Direction générale de la protection de la santé des animaux et de la préservation des végétaux du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, un programme national d'éradication de la peste porcine classique. Le programme a été conçu avec le concours de l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA) et de Taiwan.

2. Le programme a permis de vacciner la population porcine dans 13 des 17 départements que compte le pays, ce qui représente une surface de 68 407 km². Dans sept de ces 13 départements on a procédé à deux vaccinations systématiques et dans six à une seule vaccination.

3. On a recensé jusqu'à présent 124 234 producteurs de porcs; le cheptel porcin est de 378 720 têtes, dont 350 813 ont été vaccinées, ce qui représente une couverture de 87 pour cent de la population recensée officiellement.

4. Il n'y aura pas de vaccination dans les départements les plus grands, qui comprennent la zone de l'Atlantique (40 645 km²), à cause de leur faible densité de population et d'une prévalence zéro de la maladie.

5. On procède actuellement à la vaccination des porcs dans les départements de l'Occident (10 100 km²).

6. Après avoir mené à bien toutes les activités inscrites au Programme national relatif à la peste porcine classique, le Nicaragua compte obtenir les résultats suivants:

- a) Une organisation du programme bien établie.
- b) Une bonne information de la population.
- c) Des producteurs organisés et avertis.
- d) Un programme de surveillance épidémiologique qui fonctionne bien.
- e) L'établissement d'un système d'alerte contre la peste porcine classique.
- f) Posséder toute l'information de base nécessaire pour qu'en 2008 le pays soit reconnu sur le plan international comme exempt de la maladie.

